



**bruxelles formation**

www.bruxellesformation.be

# Dossier d'opportunité

## Formateur et examinateur permis de conduire

Service Études et Statistiques

Mars 2015

**BRUXELLES  
FORMATION**



former pour l'emploi



# Table des matières

Table des matières.....	2
I. Introduction .....	3
II. Les indicateurs .....	4
A. Indicateurs sectoriels.....	4
1. Nombre d'examens théoriques en Belgique .....	4
2. Nombre d'examens pratiques en Belgique .....	5
B. Indicateurs du métier d'examineur permis de conduire .....	5
1. Définition et description du métier .....	5
2. Caractéristiques de l'offre et de la demande d'emploi.....	6
3. L'offre de formation hors BRUXELLES FORMATION et hors enseignement .....	7
III. Perspectives.....	9
A. La modification de législation en 2013 et ses conséquences .....	9
B. E-learning ou learning management system .....	9
IV. Conclusion .....	10
Bibliographie .....	12

# I. Introduction

Le dossier d'opportunité a pour objectif d'aider à la prise de décision concernant l'opportunité de mettre en place une nouvelle formation, de maintenir une formation existante ou de restructurer une offre de formation. Cette information peut être utile notamment en vue d'une décision lors de la préparation des discussions budgétaires, du développement de produits modulaires ou lors de la préparation de notes au Comité de gestion.

Un dossier d'opportunité concerne un métier (ou un groupe de métiers proches) inscrit dans un secteur particulier. Il est réalisé sur base d'une demande précise qui est discutée préalablement. Ce dossier concerne **le métier d'examineur de permis de conduire**. L'information présentée dans ce document concerne, sauf mention contraire, la Région bruxelloise et lorsque c'est possible son hinterland brabançon.

**La question de départ est de savoir comment positionner l'offre de formation de bf. logistique sur le métier d'examineur de permis de conduire compte tenu de la nouvelle législation déterminant l'accès à ce métier. Il ne nous a pas été possible de clairement dissocier ce métier de celui de moniteur auto-école car les deux fonctions semblent intimement liées.**

Afin de bien comprendre la situation actuelle de ce métier, nous proposerons une analyse en trois temps :

Premièrement, nous relèverons les différents indicateurs. Une première partie sera alors consacrée aux indicateurs sectoriels et une seconde aux indicateurs métiers. Deuxièmement, nous nous attarderons sur les prévisions pour le secteur et les métiers. Troisièmement, une fois ce cadre posé, nous entrerons dans la question de l'opportunité selon trois axes : un axe formation (formations existantes, concurrentes...), un axe demande sociale (analyse de la réserve de main d'œuvre...) et un axe économique et ce, sur base des divers indicateurs présentés préalablement. **Cette partie peut être consultée seule de manière indépendante pour une lecture rapide des résultats au chapitre IV.**

## II. Les indicateurs

### A. Indicateurs sectoriels

Le métier est associé généralement au secteur de l'éducation et de la formation.

Selon Imt-B, le secteur de l'éducation et de la formation comprend l'enseignement tant public que privé, de tous les niveaux (fondamental, secondaire et supérieur) et filières d'enseignement (général, technique, professionnel et artistique) et pour toutes les disciplines. Ce secteur comprend aussi la formation continue à des fins professionnelles, de loisirs ou de développement personnel (telle que l'enseignement pour adultes, de disciplines sportives ou culturelles, de la conduite ou la formation professionnelle) ainsi que les activités de soutien à l'enseignement dont celles des centres Psycho-Médico-Sociaux (PMS). A noter que les formations professionnelles dispensées par des services publics pour l'emploi relèvent du secteur des services aux entreprises.

Etant donné l'aspect très particulier de ce métier dans ce vaste secteur, nous n'aborderons pas ici les données sectorielles telles que nous avons l'habitude de le faire car nous estimons que ces données ne sont que très peu pertinentes par rapport au métier lui-même.

Il nous semble toutefois intéressant de rappeler quelques informations de cadrage issues du rapport annuel 2013 du Goca (Groupement des entreprises agréées de contrôle automobile et du permis de conduire).

Les entreprises membres du Goca coordonnent aujourd'hui le fonctionnement des 77 centres de contrôle technique et des 32 centres de permis de conduire en Belgique. Le GOCA dispose également d'un centre de formation pour une formation et un recyclage uniforme de tous les inspecteurs et examinateurs à travers le pays.

Ce centre de formation coordonne les formations en vue d'élargir et de maintenir à niveau les connaissances et les compétences des inspecteurs et des examinateurs après avoir réussi les formations de base obligatoires pour l'accès à certaines fonctions.

#### 1. Nombre d'examens théoriques en Belgique

Nombre d'examens théoriques/Type de permis	2011	2012	2013
G/T	2896	2946	3012
B	315070	339993	338781
A/A1/A2	19902	30256	15570
AM	31279	30077	22218
Total	369147	403272	379581

Source : Rapport annuel Goca

Le nombre d'examens théoriques est plutôt en augmentation en Belgique entre 2011 et 2013 (+2,8%). Nous proposons d'ignorer l'année 2012 car les chiffres varient de près de 30000 pour le permis B d'un rapport annuel du Goca à l'autre.

## 2. Nombre d'examens pratiques en Belgique

Nombre d'examens pratiques sur terrain	2011	2012	2013
AM	10.595	10.013	13.227
A1/A2/A	12.179	17.797	13.703
BE	6.374	7.233	7.500
G	1.637	1.644	1.727
Nombre d'examens pratiques en circulation			
A1/A2/A	9.183	13.454	12.093
B	241.176	239.660	238.061
BE	5.051	5.703	6.199
G	1.628	1.659	1.778
Total	287.823	297.163	294.288

Source : Rapport annuel Goca

Pour le permis pratique, il existe deux temps : l'examen sur terrain hors circulation et l'examen en circulation. Nous avons décidé de faire un total cumulé pour ces deux examens. Rappelons que ces chiffres nous donnent le nombre d'examens et non le nombre de personnes concernées ; il est donc fort possible qu'une même personne ait passé les deux examens la même année. Pour le permis B, l'examen pratique ne se fait plus qu'en circulation depuis 2006. Le tableau nous montre ici aussi une tendance à l'augmentation du nombre d'examens entre 2011 et 2013 (+2,2%). La croissance est plus marquée pour les examens du permis A.

## B. Indicateurs du métier d'examineur permis de conduire

### 1. Définition et description du métier

C'est la personne qui délivre, renouvelle, suspend ou révoque des permis de conduire pour différentes catégories de véhicules motorisés, en fonction des résultats obtenus aux examens visuels et d'aptitudes pour les apprentis conducteurs, du dossier des conducteurs au cours d'une période donnée (accidents, infractions au code de la route) ou des examens médicaux exigés dans certaines circonstances.

Elle s'efforce de déceler les conducteurs dont les aptitudes et les comportements insatisfaisants au volant justifient une interdiction de conduire afin de contribuer à la sécurité routière.

## 2. Caractéristiques de l'offre et de la demande d'emploi

### a) Offres dans ce métier parues chez Actiris et taux de satisfaction

Profession	2011	2012	2013	Reçues
Formateur- instructeur en transports et moniteur d'auto- école	16	18	9	43

Tableau: Offres d'emploi reçues par Actiris (Observatoire bruxellois de l'emploi)

Le nombre d'offres reçues pour cette fonction par Actiris chaque année est relativement réduit. Nous constatons également une baisse assez marquée entre 2012 et 2013 (-50%). Il n'est toutefois pas certain que les offres d'emploi soient le moyen de recrutement le plus utilisé par les employeurs de ce secteur.

### Taux de satisfaction

Profession	2011	2012	2013
Formateur- instructeur en transports et moniteur d'auto- école	50%	61%	33%

Tableau: Taux de satisfaction (Observatoire bruxellois de l'emploi)

Le taux de satisfaction de ces offres est relativement faible chaque année ; il est en effet inférieur au taux de satisfaction moyen pour l'ensemble des offres reçues par Actiris qui se situe entre 64 et 65%.

### b) Offres parues récemment dans les principaux journaux et sites internet.

	Brabant flamand	Brabant wallon	Bruxelles Capitale	Total
Examineur	0	1	0	1
Moniteur	1	0	2	3
total	1	1	2	4

Tableau : Offres d'emploi parues (presse)

Durant la période analysée (entre novembre 2014 et janvier 2015), nous n'avons identifié que 4 offres d'emploi pour ces fonctions. Il ne nous est pas possible de réaliser une analyse d'offres très poussée sur base de si peu d'offres.

### c) Réserve de main d'œuvre

Profession	2011	2012	2013	2014
Formateur- instructeur en transports et moniteur d'auto- école	21	22	23	26

Tableau: Taux de satisfaction (Observatoire bruxellois de l'emploi)

## Niveau de qualification de la RMO d'Actiris en 2014

Profession	Faible	Moyen	élevé	autres
Formateur- instructeur en transports et moniteur d'auto- école	7	9	4	6

**Tableau: Taux de satisfaction (Observatoire bruxellois de l'emploi)**

La réserve de main d'œuvre est relativement faible et globalement plutôt faiblement scolarisée. Le métier peut toutefois s'appuyer sur la réserve de main d'œuvre des chauffeurs qui, moyennant réussite d'un brevet et d'un examen, pourraient s'orienter vers les métiers de moniteur auto-école ou examinateur permis de conduire.

### **d) Etat de la pénurie**

Ces fonctions n'ont jamais été renseignées dans les différentes listes des fonctions critiques ; qu'elles soient Bruxelloises, wallonnes ou flamandes.

### **e) Attractivité du métier**

Les métiers liés à l'apprentissage du permis de conduire sont, semble-t-il, plutôt attractifs et ce, malgré des conditions de travail parfois difficiles (prestations le week-end et/ou en soirée). On constate notamment qu'en France un grand nombre de personnes tentent leur chance à l'examen organisé par les services publics pour le métier d'examineur permis de conduire. Ces métiers sont généralement associés au plaisir de conduire et à une image assez favorable du transport routier dans la représentation communément admise.

## **3. L'offre de formation hors BRUXELLES FORMATION et hors enseignement**

Selon la fédération des auto-écoles agréées (FAA), pour devenir **instructeur**, il faut être âgé de 21 ans et, bien sûr, avoir obtenu le permis de conduire correspondant à l'enseignement que l'on souhaite dispenser (auto, moto, camion, bus,...). Il faut également être titulaire d'un brevet d'aptitude professionnelle (3 sessions d'examen sont programmées par année). Elles sont organisées par le Service Public Fédéral (SPF) Mobilité & Transport. La sélection médicale chauffeur est obligatoire ainsi qu'un certificat de "bonne conduite vie et mœurs".

Il y a cinq types de brevets :

Le brevet I --> la fonction de directeur d'une école de conduite.

Le brevet II --> la fonction d'instructeur dans l'enseignement pratique.

Le brevet III --> la fonction d'instructeur dans l'enseignement théorique.

Le brevet IV --> la fonction d'instructeur moto (il faut suivre un stage de 4 jours minimum).

Le brevet V --> la fonction d'instructeur poids-lourds (il faut avoir au moins le brevet II).

Pour chaque brevet, l'examen écrit, l'examen oral et la leçon modèle sont des épreuves éliminatoires. Au total, le minimum des points requis pour l'obtention d'un brevet est fixé à 60%. Lorsque les épreuves écrites et orales sont réussies, il faut effectuer un stage avant l'examen de leçon modèle. Les durées de ces stages varient en fonction du brevet et de la formation préparatoire effectuée. Les candidats ont alors maximum deux ans pour effectuer ce stage. Après ce stage, l'examen de leçon modèle peut commencer. En cas de réussite, le brevet est décerné. Ces formations sont généralement payantes. En effet, Il est possible (et

même conseillé !!) de suivre des cycles de cours qui sont organisés dans diverses écoles de conduite. Ces cours préparent au passage des différents brevets et sont payants. La formation à ces métiers semble donc exclusivement entre les mains du privé. Les auto écoles qui organisent ces formations prétendent qu'il y a pénurie d'emploi et donc garantissent un emploi dès la réussite des examens. Ces déclarations ne sont bien entendu pas chiffrées ni détaillées ; il ne nous est donc pas possible de nous faire une idée objective des difficultés déclarées.

Le métier d'**examineur** nous est apparu comme une trajectoire professionnelle naturelle du métier d'instructeur (moniteur d'auto-école) via la réussite d'un examen complémentaire (cf. législation) et ce, même si la réussite des brevets d'instructeur n'est en rien obligatoire pour devenir examineur. Nous avons cherché à faire valider cette théorie auprès du Goca mais sans succès. Nous ne pouvons donc pas établir avec précision le parcours professionnel qui mène à la fonction d'examineur permis de conduire mais nous pouvons dire que, sur base de la législation, un examineur ne peut en aucun cas être en même temps instructeur et doit impérativement réussir un examen d'accès à la profession et ce, après avoir suivi une formation dans un centre de formation agréé.

Nous n'avons toutefois pas pu identifier clairement une offre de formation relative à ce métier à Bruxelles ni avoir accès à une liste reprenant les centres de formation agréés par le SPF Mobilité et transport. Le seul centre que nous avons clairement identifié est le centre de formation du Goca ( centre VCF). Rappelons toutefois que ce centre est avant tout un centre actif sur la formation continue des travailleurs déjà en place dans ces fonctions.

Nous pouvons cependant dire que la mise en place d'une telle formation demande l'obtention d'un agrément auprès du SPF Mobilité et transport. L'agrément d'un centre de formation pour la formation initiale est accordé pour dispenser la formation initiale aux examineurs chargés des examens pratiques. Les conditions de cet agrément sont détaillées dans l'Arrêté royal relatif au permis de conduire de 1998.

Notons que l'enseignement n'a pas de section spécifiquement dédiée à ces métiers. En ce qui concerne l'alternance, nous avons pu constater une offre de formation chef d'entreprise en « gestionnaire d'école de conduite ».



## III. Perspectives

### A. La modification de législation en 2013 et ses conséquences

Une refonte totale de la formation des examinateurs chargés des examens pratiques est en vigueur depuis le milieu de l'année 2013.

Elle modifie certaines catégories du permis de conduire, le modèle du permis ainsi que les conditions de formation pour les examinateurs.

En effet, le candidat-examinateur doit, suite à ces nouvelles législations, être en possession de son permis depuis au moins 3 ans au lieu de l'exigence précédente de 7 ans. D'autre part les candidats-examinateurs seront tenus d'avoir au moins un diplôme de niveau A, B, ou C avant de pouvoir participer à une formation. Cette exigence ne s'applique pas aux candidats qui ont au moins 5 ans d'expérience en tant qu'instructeur. Cette nouvelle législation précise également les contenus des formations en fonction du type de permis que le candidat-examinateur devra faire passer.

L'impact de cette nouvelle législation sur le métier reste malgré tout assez limité. Elle ne nécessitera pas une augmentation de personnel examinateur ni des grosses modifications dans les compétences attendues. Elle se contente de clarifier l'accès à la profession et ouvre des perspectives en matière de formation ; perspectives qui restent assez limitées compte tenu du nombre assez limité d'examineurs permis de conduire exerçant en Belgique.

### B. E-learning ou learning management system

Un Learning management system (LMS) est un système logiciel web développé pour accompagner toute personne impliquée dans un processus d'apprentissage dans sa gestion de parcours pédagogiques. Les services offerts incluent généralement un contrôle d'accès, des outils de communication et l'administration des groupes d'utilisateurs.

Le développement et l'amélioration du LMS permettent de faciliter la gestion des formations et d'en élargir l'offre. Ce procédé tend à prendre une place de plus en plus grande dans les formations au permis de conduire au point qu'on est en droit de se demander si la formation en ligne ne remplacera pas, à terme, la formation théorique classique.

Des plateformes Internet d'apprentissage existent déjà. On y trouve toute la théorie, des exercices avec plus de 500 questions qui pourraient être posées à l'examen, des questions classées par thèmes (général, signalisation, alcool, technique, ceinture, enfant, feux, priorité, stationnement,...). L'e-learning offre également un plan d'apprentissage individuel qui affiche un historique de l'évolution des connaissances de l'élève. Un simulateur d'examen permet de se confronter au stress et de s'y préparer. Les conducteurs confirmés peuvent également mesurer l'état de leurs connaissances sur la législation routière. Un test qui peut parfois s'avérer surprenant. Bien entendu cette initiative porte essentiellement sur le volet théorique du permis de conduire, du moins pour le moment.

## IV. Conclusion

Tableau d'opportunité	Indicateurs positifs	Indicateurs négatifs	Evaluation
<b>Opportunité/ l'offre de formation existante</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>-1</b>
<b>Cohérence avec les politiques régionales</b>	-	-	
<b>L'offre de formation</b>	<i>L'opportunité de développer une offre dans un secteur non couvert par la formation professionnelle.</i>	<i>Agrément du SPF mobilité indispensable</i>	
<b>Concurrence et complémentarité</b>	<i>Complémentarité possible avec les formations actuelles de Bruxelles Formation</i>	<i>Concurrence avec le secteur privé pour le moniteur auto-école</i>	
<b>possibilité de filière</b>		<i>Nous n'avons pas identifié de filière.</i>	
<b>Opportunité/la demande de formation</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>Mesure d'attractivité du métier</b>	<i>L'attractivité du métier est bonne</i>		
<b>Viviers potentiels de recrutement</b>	<i>Peut s'appuyer sur la réserve de main d'œuvre importante des métiers de chauffeur</i>	<i>La réserve de main d'œuvre est faible et assez peu scolarisée ; ce qui peut être un problème au vu de l'exigence de diplôme dans la nouvelle législation.</i>	
<b>Mesure de la proximité</b>		<i>Un tel projet doit se penser au niveau national, le territoire Bruxellois n'offrant pas suffisamment d'opportunités d'emploi.</i>	
<b>Opportunité/la demande économique</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>-2</b>
<b>Entreprises actives dans le secteur</b>	<i>Le secteur est plutôt en croissance</i>	<i>Il s'agit de centres de formation et d'auto-école, c'est donc un secteur assez limité.</i>	
<b>Volume d'emploi dans le secteur</b>	-	-	
<b>Perspectives</b>	<i>La nouvelle législation offre des opportunités de formation.</i>	<i>Risque de numérisation de certaines parties du métier</i>	
<b>Offre d'emploi</b>		<i>Le nombre d'offres détectées est faible</i>	
<b>Etat de la pénurie</b>		<i>Ces métiers ne sont pas critiques.</i>	
<b>Evaluation globale</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>-3</b>

Nous avons identifié peu de formations dans le domaine à Bruxelles. Il semble que le centre de Goca soit, à ce jour, le seul centre de formation existant pour les examinateurs de permis de conduire. Notre centre a donc ici l'opportunité de développer une offre de formation spécifique et d'occuper l'espace dans un métier relativement attractif. De plus, bien que la réserve de main d'œuvre semble faible, il existe un vivier potentiel de candidats pour alimenter cette formation, des complémentarités sont possibles avec les formations de chauffeur déjà offertes par le centre et le secteur est plutôt en croissance. Bien que tous ces indicateurs soient favorables, nous pensons que la mise en place d'une formation structurelle portant sur les métiers d'examineur permis de conduire ou sur le métier de moniteur d'auto-école n'est **pas opportune**.

Tout d'abord parce que le métier d'examineur est un métier de niche offrant des opportunités d'emploi très réduites ; un tel projet ne peut donc se penser qu'à l'échelle du pays et il est fort probable qu'un seul centre suffise pour alimenter le marché d'emploi potentiel. De plus, la formation et l'examen théorique du permis de conduire sont de plus en plus informatisés, une partie de ce métier tend donc à disparaître. L'accessibilité à un public jeune et infra scolarisé est assez discutable également au vu des exigences de diplôme fixées. Rappelons, qui plus est, que les personnes présentes dans la réserve de main d'œuvre d'Actiris pour ces métiers est assez faiblement scolarisée. Nous avons également identifié un risque de concurrence avec le secteur des auto-écoles et le Goca. Finalement, il nous semble important de rappeler que la mise en place d'une formation de ce type nécessitera d'obtenir un agrément du SPF Mobilité et transport. L'obtention de cet agrément demandera certainement un investissement en temps et en moyen.

# Bibliographie

## Dossiers et Rapports

- GOCA, « Rapport annuel 2013 », Bruxelles, 2014, disponible sur [www.goca.be](http://www.goca.be)
- GOCA, « Rapport annuel 2012 », Bruxelles, 2013, disponible sur [www.goca.be](http://www.goca.be)
- GOCA, « Nouvelle réglementation permis de conduire cat b à partir du 03/02/2014 », Bruxelles, 2013, disponible sur [www.goca.be](http://www.goca.be)
- GOCA, « présentation enquête 2013 », Bruxelles, 2013, disponible sur [www.goca.be](http://www.goca.be)
- CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, « Recrutement et formation initiale des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière », Paris, 2009.
- OBSERVATOIRE BRUXELLOIS DE L'EMPLOI, « analyse des fonctions critiques en région de Bruxelles-Capitale en 2013 », Bruxelles, 2014.
- OBSERVATOIRE BRUXELLOIS DE L'EMPLOI, « analyse des fonctions critiques en région de Bruxelles-Capitale en 2012 », Bruxelles, 2013.
- C. GENTHON, « analyse sectorielle : Méthodologie et application aux technologies de l'information », l'Harmattan, Paris, 2004

## Articles

- BELGA, « une nouvelle épreuve aux permis de conduire », Sur [www.laLibre.be](http://www.laLibre.be), 26 Septembre 2014.
- CAIPS, « Du changement dans les formations permis de conduire », Sur <http://www.caips.be>, 27 mai 2014

## Pages de Sites Internet et bases de données consultées

- Base de données de BRUXELLES FORMATION concernant la formation pour adulte à Bruxelles (Droifor) disponible sur [www.droifor.be](http://www.droifor.be)
- Fédération des auto-écoles Agréées disponible sur <http://www.faa.be>
- Information métier sur [www.imt-b.actiris.be](http://www.imt-b.actiris.be)
- Statistique ONSS disponible sur [www.onss.be](http://www.onss.be)
- Sources Annonces : [www.forem.be](http://www.forem.be), [www.vdab.be](http://www.vdab.be), [www.actiris.be](http://www.actiris.be), [www.vlan.be](http://www.vlan.be), [www.optioncarriere.be](http://www.optioncarriere.be)